



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Hautes-Alpes

Commune : Névache

Autres communes :

R500

Appellation : Chapelle Notre-Dame des Grâces

Monument(s)

Appellation : Chapelle Notre-Dame des Grâces

Protection : classement

Arrêté : classement le 06/07/1928

Étendue de la protection : Chapelle Notre-Dame des Grâces : classement par décret du 6 juillet 1928

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.